SUPRANATIONALITE ?

- Si une loi supranationale est votée, par exemple par l'assemblée européenne
- Si cette loi est refusée par le parlement national, par exemple l'assemblée nationale française
- Si cette loi est même refusée par un référendum national, par exemple ce 29 Mai…

Qui doit décider ?

D'après les tenants de la construction européenne et de son principe de « subsidiarité », c'est l'état supranational qui devient souverain pour « tout ce qui ne peut pas être décidé au niveau local »…, bref pour tout ce qui est important !

La démocratie suppose l'indépendance nationale !

Le 29 MAI, pour un NON anticapitaliste et internationaliste

PCF

http://internationalistes.org